

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

I. Le contexte

A) Général.

Selon la Cour des Comptes, pour atteindre l'objectif des 17 milliards annuels des dépenses publiques sur 2015- 2017, l'effort devra être « partagé par l'ensemble des acteurs publics » et notamment les administrations publiques locales.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2014 met en œuvre les principales conclusions du pacte de responsabilité du 16 juillet 2013 entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les concours financiers de l'Etat sont diminués en valeur de 1,50 milliard en 2014 (840 M€ pour le bloc communal, dont 588 M€ pour les communes seules). Ceci se traduit par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat calculée d'après les recettes réelles du dernier compte administratif connu, 2012.

Cependant, certains dispositifs de compensation et de péréquation de charges sont renforcés.

S'agissant de la péréquation, le PLF a apporté des modifications au Fonds de péréquation Intercommunal et communal (FPIC). L'agglomération de Limoges y étant éligible en 2013, une dotation de l'ordre de 1M€ est à répartir entre les communes membres en 2014. Cette ressource n'est pas du tout pérenne.

Les valeurs locatives seront actualisées forfaitairement de 0,9 %.

Par ailleurs le taux de TVA est passé de 19,6 % à 20 %, ce qui impacte mécaniquement les dépenses. En contre partie, le taux de remboursement sur les investissements passera de 15,482 % à 15, 761 %.

En matière de fiscalité, l'évolution physique des bases connaît en 2013 un certain tassement. Cela est dû aux effets de la crise, au ralentissement des programmes de constructions.

Mais les projets de bâtiments commerciaux (Super U en ex zone Total-Solice) et industriels (Demussi – extension de la zone du Chatenet) devraient participer à la progression prochaine de l'assiette du foncier bâti.

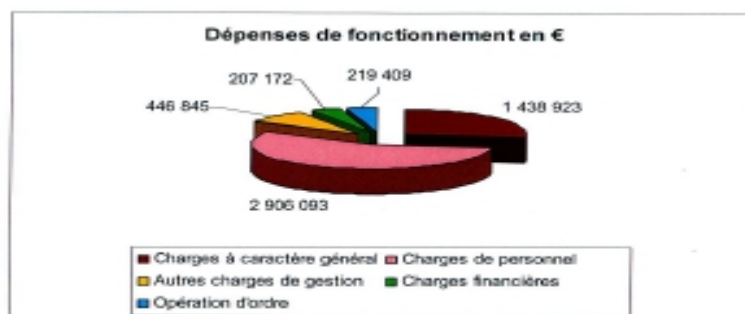
Ramenée à la valeur locative – qui sert d'assiette au calcul de l'impôt - la pression fiscale sur les ménages se situe dans la moyenne des villes de la strate, avec un taux de foncier bâti élevé et un taux de taxe d'habitation faible.

II. La situation financière de la commune.

A. La section de fonctionnement

A. 1. Les dépenses totales

- Les dépenses totales 2013 s'élèvent à 5 182 704 €, contre 5 203 303 € en 2012 : cette légère baisse est due aux opérations d'ordre plus élevées en 2012 et à la maîtrise du suivi de la gestion des crédits. Elles se répartissent comme suit :



- Comparatif 2012 / 2013 (arrondi en €)

Chap	Libellé	2012	2013	Var %
011	Charges à caractère général	1 418 204	1 438 923	+ 1,46
012	Charges de personnel	2 876 450	2 906 093	+ 1,03
65	Autres charges de gestion courante	479 694	446 845	- 6,85
014	Atténuation de produits		11 842	
66	Charges financières	207 084	207 172	=
67	Charges exceptionnelles	315	567	=
023	Virement à l'investissement			
042	Opérations d'ordre	221 476	171 259	- 22,6

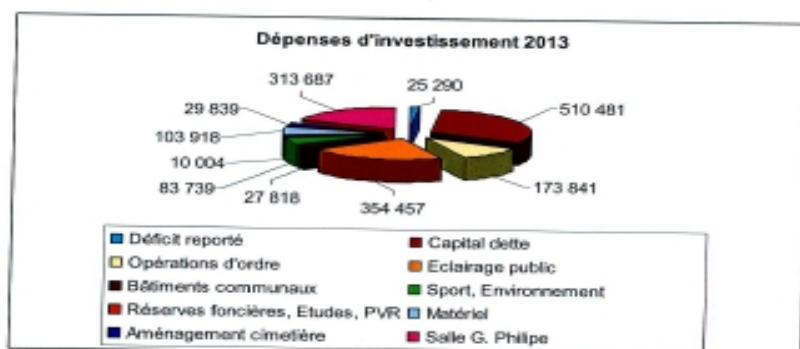
Les charges à caractère général (011) ont été contenues dans l'enveloppe prévue. Il ne s'agit pas d'une prévision surestimée mais d'une gestion rigoureuse par les services en termes d'économies et de rationalisation des procédures.

B. La section d'investissement.

B.1. Dépenses :

Deux opérations ont marqué les investissements 2013 : la fin des travaux d'aménagement de la salle G. Philippe (pour 313 700 €) et le programme de réhabilitation de l'éclairage public (pour 354 500 €).

L'ensemble des dépenses 2013 s'élève à 1 633 074 €.



A.2. Recettes

- Produits des services

Ils évolueront suivant l'augmentation de 2 % décidée par le Conseil Municipal en 2013 et selon la fréquentation.

- Impôts et taxes

• Les taux d'imposition municipaux seront stabilisés en 2014.

Le produit sera donc fonction de l'évolution physique des bases (inférieure à 1 % d'après les premières évaluations) et de celle prévue par la Loi de Finances (+ 0,9 %).

Hypothèse de travail à taux constants

Taxe	Bases ¹	Taux %	Produit (1x2)
TH	10 067 000	11,99	1 207 033
FB	6 349 000	22,64	1 437 414
FNB	29 000	99,84	28 954

¹ Estimation des services fiscaux au 28 Février 2014.

Soit un produit total de **2 673 401 €**,

III. Conclusion.

Cet exercice 2014 doit permettre de conforter encore l'autofinancement pour atteindre les équilibres à venir.

Compte tenu de la fluctuation de l'assise des recettes fiscales et la baisse annoncée des dotations nationales à venir, la prudence reste de mise dans la gestion des dépenses de fonctionnement.

Faute de concours extérieurs conséquents, la commune ne pourra compter que sur ses moyens propres pour financer ses projets.

L'année 2014 sera l'occasion de faire un bilan des opérations qui ont vu le jour en 2013 et qui pourront être validées sur une année pleine (ateliers péri scolaires, musique et danse).

Elle marquera également une pause relative dans les investissements, avant la charge effective des programmes importants en 2015 (cuisine centrale, vestiaires des tribunes...).

Pour information, la commune a pris rang auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour bénéficier de conditions de prêt avantageuses dans le cadre du plan de relance des investissements (emprunts à 2 %).